



Allos, le jeudi 16 septembre 2021

Monsieur le Maire
À
Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Objet : Convocation au Conseil Municipal du mercredi 22 septembre 2021

Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mercredi 22 septembre 2021 à 17 heures 30
À la Salle des Fêtes

Conformément aux dispositions de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ayant modifié la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, le passe sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister aux Conseils Municipaux.

En effet, les organes délibérants des collectivités territoriales se réunissent de plein droit et leurs séances sont pérennes dans le respect du principe de continuité du service public. Le respect des gestes barrières doit toujours être assuré. À ce titre, il convient de maintenir le port du masque y compris pendant les prises de parole.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre vos pouvoirs par mail avant le mercredi 22 septembre à 12h à l'accueil accueil@mairie-allos.fr.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en l'expression de mes plus sincères salutations.

Monsieur Le Maire,

Michel LANTELME



Conseil Municipal du mercredi 22 septembre 2021 – 17h30

Ordre du Jour

1 COMMANDE PUBLIQUE

- 1 – 1 Marché de remise aux normes de la base de loisirs
- 1 – 2 Financement de la remise aux normes de la base de loisirs

2 PATRIMOINE

- 2 – 1 Cession de la parcelle C821 – Lotissement du Super Allos
- 2 – 2 Conventions de servitudes avec le SDE 04 poste de la Maison Forestière
- 2 – 3 Régularisation foncière - Cession de la parcelle C906
- 2 – 4 Deux Salles hors-sacs

3 FINANCES

- 3 – 1 Admission en non-valeur produits communaux
- 3 – 2 Décision modificative N° 1 2021- Budget annexe Réseau de chaleur
- 3 – 3 Décision modificative N ° 1 2021 - Budget annexe Office de tourisme
- 3 – 4 Décision modificative N ° 3 - 2021 - Budget Principal

4 RESSOURCES HUMAINES

- 4 – 1 Création d'un poste non permanent - Volontariat Territorial Administratif
- 4 – 2 Recrutement d'un poste d'infographiste – Office de Tourisme
- 4 – 3 Renouvellement du poste de chargé du développement territorial – Office de Tourisme
- 4 – 4 Renouvellement des postes saisonniers – Hiver 2021/2022